



CABINET DU PRESIDENT

**FEUILLE DE ROUTE DE LA SECTION ALUMNI DE LA DIRECOOPS
DE L'UNIVERSITE DE LOME**

L'Université de Lomé est un établissement public à caractère scientifique et culturel. Elle est créée en 1970 par décret présidentiel N° 70-156/PR du 14 septembre 1970. Université pluridisciplinaire, elle offre des formations fondamentales et professionnelles dans les grades Licence, Master et Doctorat. Elle dispose de plus de 74 000 étudiants dont un millier venant de 25 pays d'Afrique et d'ailleurs.

Conformément à sa vision et à sa politique d'internationalisation, l'Université de Lomé a créé puis a restructuré, à partir de l'Arrêté N° 016/MESR/CAB/2018 du 09 mars 2018, la Direction de l'information, des relations extérieures, de la coopération et des prestations de services (DIRECOOPS).

A l'aune de cette restructuration de la DIRECOOPS, il est créé, dans la division mobilité, une section consacrée aux alumni, dont le chef de section est nommé par arrêté N°061/UL/SG/DRH/2024 du 5 décembre 2024.

Cette matérialisation de la section Alumni de l'Université de Lomé pour mieux accompagner le Réseau des Alumni de l'Université de Lomé (RAUL), créé le 10 juin 2023, se justifie. En effet, l'Université de Lomé, dans son développement, est de plus en plus confrontée à des défis majeurs que sont :

- La massification ;
- L'insuffisance des infrastructures ;
- L'insuffisance des ressources humaines,
- La faiblesse des ressources financières ;
- L'internationalisation et la visibilité sur le plan international ;
- Etc.

Pour faire face à ces défis et intégrer les questionnements sociétaux liés à son évolution, la présidence de l'Université de Lomé confie à la DIRECOOPS, à travers sa section des Alumni, les missions ci-après :

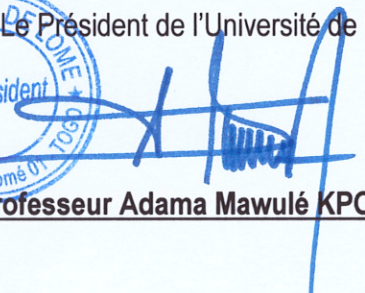
1. animer une série d'activités de concert avec les responsables du Réseau des Alumni de l'Université de Lomé (RAUL) afin de développer des solidarités humaines et professionnelles ;
2. Collaborer avec le RAUL pour avoir à la DIRECOOPS, une base de données des anciens étudiants de l'UL. Dans cette logique, la section Alumni doit adopter une démarche en amont en lien avec le RAUL. Cette démarche consistera à partir du principe qu'un étudiant est automatiquement Alumni dès le jour de son inscription. De ce fait, durant les études, il devra être convaincu à ouvrir son profil avec son adresse personnelle, ce qui permettra de continuer à communiquer avec lui après sa sortie de l'Université.
3. Mener des actions, en concertation avec RAUL, pour fédérer les anciens étudiants : cela passe la création d'un portail dédié pour permettre aux anciens étudiants de s'inscrire, s'informer, dialoguer entre eux, recevoir de l'information, ... le but de cette initiative est de créer du lien : entre les anciens étudiants et l'établissement (pour renforcer le sentiment d'appartenance), entre les anciens étudiants et les actuels (avec notamment des actions de mentorat), etc. La création d'événements annuels, de prix, sont des pistes fédératrices à explorer pour fédérer les anciens étudiants.
4. Inciter à la participation des alumni dans la gouvernance et le développement de l'Université de Lomé : Il est question ici d'explorer avec le RAUL, les actions non-exhaustives ci-après :
 - L'accompagnement pédagogique des alumni : des anciens pourraient être associés à la dispense d'enseignements, à accepter des stagiaires dans leurs différentes structures, aider à coconstruire des formations avec l'UL, etc.
 - La mise en contact de l'UL avec d'éventuelles universités ou fondations de par le monde qui souhaitent nouer des partenariats avec cette universités ;
 - Négocier avec des fondations pour investir dans la construction des infrastructures à l'Université de Lomé
 - Organiser une intervention professionnelle d'un ancien et permettre de mettre en lumière des opportunités.
 - Faire du FunRaising, au sein des alumni sur des programmes spécifiques de l'UL ;
 - Etc.

Ces différentes initiatives doivent contribuer au renforcement et l'attractivité de la marque de l'Université de Lomé via le réseau d'ambassadeurs que représentent les Alumni.

Un rapport annuel doit être rédigé par la DIRECOOPS et déposé au président de l'Université de Lomé, montrant clairement les éléments de cette feuille de route accomplis avec le RAUL au cours de l'année.

Fait à Lomé, le 12 décembre 2024

Le Président de l'Université de Lomé



Professeur Adama Mawulé KPODAR